



## Retrait du Projet « Luzarches » !

Le projet de la Direction intitulé « *Organisation du Travail aux modes de travail au sein de l'établissement DSO* » a été présenté aux syndicats lors du séminaire de Luzarches du 19 au 22 juillet. Comme demandé à la Direction (voir notre tract précédent), notre syndicat FO a reçu 4 documents. Ils font 89 pages au total toutes marquées comme « Confidentiel ne pas diffuser ». En réalité, il n'y a rien de confidentiel mais le contenu est tellement large et grave que l'on peut comprendre pourquoi la Direction ne souhaite pas que les salariés puissent en avoir connaissance avant qu'elle puisse distiller elle-même ses propres éléments de langage.

Sans entrer dans le détail sur ce premier tract concernant ce projet, nous pouvons déjà vous informer qu'outre le fait d'introduire de nouveaux modes d'organisation du travail (présentiel/télétravail), ce projet prévoit de profondes remises en cause d'éléments de notre statut social : nouvelle augmentation du temps de travail (*rappelons que le forfait annuel jours ou heures ne peut pas être modifié légalement sans l'accord des salariés*) et donc, diminution des jours de RTT, remise en cause des Comptes Epargne Temps (CET) existants et des jours / primes anniversaire liés à l'ancienneté ...

**Mais le plus grave dans ce projet, c'est sans doute la refonte complète de notre système de classification.**

Dans toutes les instances, la Direction n'a eu de cesse que de répéter qu'il y avait trop de cadres chez Generali et que les collaborateurs sont trop payés ... Conséquence aujourd'hui de ces dires non anodins : le projet prévoit de créer de nouvelles classes intermédiaires : **classes 5+ et 6+** et de « **re-coter les fonctions de classe 5 et 6** ». Il faut donc s'attendre à une vaste refonte des classifications (la planification est déjà présentée dans le projet) avec son lot de déclassements probables de certaines fonctions si ce projet est maintenu.

**En synthèse, ce projet, qui présente de profondes remises en cause des droits acquis, s'inscrit une fois de plus dans la politique d'économies sur les frais généraux (diminution de la masse salariale) que mène Generali France (*rappelons-nous, la disparition des augmentations générales, l'augmentation du temps de travail sans contrepartie salariale dès 2016, en prévoyance : la baisse des rentes & IJ, la diminution de l'épargne salariale ...*).**



**Le projet « Luzarches » doit être retiré !**

**C'est possible si la majorité des syndicats en réclame le retrait dans l'unité.**

On ne peut pas déroger aux conventions collectives et à la loi sans un accord majoritaire. La Direction ne pourra pas imposer ce projet si nous le refusons dans l'unité.

Alors le plus raisonnable est de retirer ce projet « confidentiel » et de passer à une négociation loyale et transparente que tous les salariés attendent depuis des mois : **celle qui porte exclusivement sur le télétravail !**

**FO réclame l'ouverture d'une négociation séparée sur le télétravail sans contrepartie pour l'employeur.**

La négociation doit reprendre sur le site de Saint-Denis dès le 20 septembre : sur 2 jours pour DSO et se poursuivre sur une journée pour RSG et une journée pour LFAC.

**FO propose à tous les syndicats de faire front pour rejeter le projet Luzarches et pour réclamer une négociation portant seulement sur le télétravail.**

**Certes, les salariés sont demandeurs de journées de télétravail mais pas à n'importe quel prix !**  
Et, il faut rappeler que c'est surtout la Direction qui a besoin ce mode d'organisation du travail afin de réaliser de substantielles économies notamment en matière de superficie de locaux et pas que ...

**Notre syndicat FO considère donc que les organisations syndicales sont en position favorable pour faire valoir toutes leurs revendications sur ce sujet dans l'intérêt des salariés !**

## Sur le « Passe Sanitaire » ...

**Notre Fédération des Employés & Cadres FO (FEC-FO) dit : NON au Passe Sanitaire !**

Elle condamne notamment la remise en cause des droits et libertés des salariés et revendique l'abrogation de la loi sanitaire/décrets et des sanctions qu'elle met en œuvre.

Notre fédération n'accepte ni les sanctions, ni la remise en cause des contrats de travail et notre syndicat FO refuse les divisions entre salariés vaccinés ou non vaccinés.

Même si notre entreprise n'est pas légalement concernée, nous tenons à affirmer notre opposition à toute atteinte au secret médical.

**Nous nous opposerons de toute nos forces aux sanctions prévues par la loi sanitaire comme la suspension des contrats de travail sans aucun droit, contre les éventuels licenciements.**



**Concernant la vaccination en entreprise**

Le médecin du travail n'a pas le droit d'informer l'employeur des salariés vaccinés, ni de leur acceptation ou refus de la vaccination. Nous espérons qu'à Generali cette obligation de confidentialité est respectée.



**Ces sujets vous intéressent ?**

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**Vous pouvez nous faire part de vos questions, de vos propositions : réponse assurée en toute confidentialité.**

**[fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)**

**Rencontrez notre équipe syndicale !**

**Nous tenons une permanence dans le local syndical FO**

**(provisoire pour cause de travaux) le mardi dès 13 heures**

**en W01 A3 51F**